



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction

Question écrite n° 114771

Texte de la question

La charte pour l'environnement et le développement durable a assigné aux politiques publiques l'objectif ambitieux « de promouvoir un développement durable », en conciliant « la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ». Dans ce cadre, différentes initiatives visant à intégrer les savoir-faire de la haute qualité environnementale (HQE) dans le secteur du bâtiment et de la construction sont encouragées par les pouvoirs publics, comme c'est d'ailleurs le cas cette année, avec l'opération HQE Maison individuelle certifiée NF. M. François Rochebloine souhaite cependant attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le rôle que peut jouer directement l'État en tant que propriétaire et gestionnaire d'un parc immobilier très important. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions concrètes qui sont conduites au niveau de son administration.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114771

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13459